

**AMC PROFESSIONAL FUND  
- BCV Enhanced US Equity ESG  
- BCV Systematic Premia US Equity ESG**

**Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »  
Modification du prospectus**

**BCV INSTITUTIONAL FUND  
- BCV IF Enhanced US Equity ESG**

**Fonds de droit suisse, destiné à des investisseurs qualifiés,  
de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »  
Modification de la notice informative**

Les Etats-Unis modifieront leur cycle de règlement et passeront de deux jours ouvrables (T+2) à un jour ouvrable (T+1) le 28 mai 2024.

Cette modification du cycle de règlement va impacter les trois compartiments cités en titre. En effet, afin de garantir une congruence entre la liquidité des titres détenus par les compartiments et la liquidité propre de chaque compartiment, le délai de paiement prévu en cas de souscription et de rachat des parts doit être raccourci.

Ainsi, pour les trois compartiments cités en titre, le paiement aura lieu chaque fois un jour ouvrable bancaire (au lieu de deux) après le jour de passation des ordres.

La modification susmentionnée du délai de paiement sera effective dès les ordres de souscription et de rachat reçus le 27 mai 2024 à partir de 16h01. Elle sera intégrée dans le prospectus, respectivement la notice informative, des deux ombrelles concernées.

Les délais de paiement prévus pour les autres compartiments de l'ombrelle AMC PROFESSIONAL FUND ne sont pas modifiés.

Le nouveau prospectus, respectivement la nouvelle notice informative, de mai 2024 avec contrat de fonds intégré, ainsi que les documents d'informations clés pour l'ombrelle AMC PROFESSIONAL FUND uniquement, seront disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds dès le 28 mai 2024.

Lausanne, le 21 mai 2024

**Direction du fonds :**  
**GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne**

**Banque dépositaire :**  
**Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne**